

Syndicat CGT STERIA
Case 421
263 rue de Paris
93100 MONTREUIL

Téléphone : 0155828941
<http://rp.cgtsteria.info>
mail : bureau@cgtsteria.info
twitter : @cgtsteria
www.facebook.com/cgtsteria



MONTREUIL LE 17/03/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE : DISCRIMINATION SEXISTE AVEREE A STERIA

La CGT n'a eu de cesse de dénoncer les pratiques de STERIA au sujet des inégalités flagrantes au détriment des femmes.

Les informations données lors des négociations montraient précisément les écarts de rémunérations, les retards en matière d'évolution de carrière.

Pourtant cette Direction niait l'existence de ces inégalités.

En 2011, Steria licenciat une femme, issue de l'immigration, titulaire d'un **DESS en informatique**. Ce licenciement faisait suite à une intervention de la CGT auprès de sa hiérarchie pour demander une régularisation de sa qualification, et une réévaluation de salaire après le constat que des salariés hommes, ayant des diplômes nettement moins élevés avaient des salaires plus élevés.

Mme B.M aidée par la CGT et défendue par Me Cécile BOUCHAUD, a saisi immédiatement Le Conseil des Prud'hommes de Boulogne.

Celui-ci a rendu sa décision en départs le 7 mars 2014, comme un symbole, veille de la journée internationale de la Lutte des Femmes.

Il s'agit bel et bien d'une discrimination sexiste et Steria est condamnée à payer à Mme B.M 30000 € pour dommages et intérêts.

Le Conseil des Prud'hommes considère également que le licenciement est discriminatoire et donc nul. Steria est condamnée à payer en outre 20000€ d'indemnité.

Cette affaire est exemplaire compte tenu de la situation faite à l'encontre du droit des femmes à Steria.

Elle est un encouragement pour toutes celles qui se battent à STERIA et ailleurs pour que l'égalité professionnelle ne soit pas un vain mot.

C'est un avertissement donné à cette Direction, tant il existe de nombreuses femmes dans la même situation.

La CGT STERIA continue à se battre pour l'égalité dans l'entreprise.

CGT STERIA

Contact : 0674063415